

SOLIDAIRES

SOLIDARITÉ

UN PLAN D'URGENCE CONTRE LA GRANDE DÉTRESSE

Face aux difficultés sociales et économiques que provoque le sanitaire, la ville de Pantin met en place un plan d'urgence so

Publié le 27 novembre 2020

© ville de Pantin

Le deuxième confinement a accéléré la précarisation de nombreux Pantinois, familles et individus isolés. Le plan d'urgence sociale construit pas la municipalité s'adresse aux publics les plus fragiles et à tous ceux qui, ponctuellement, peuvent rencontrer des problèmes graves dans leur vie quotidienne. La mise en oeuvre des actions s'appuie sur le Centre Communal d'Action Sociale et sur les partenaires associatifs, très nombreux à Pantin dans le champ de la solidarité.

Deux axes principaux structurent le plan d'urgence sociale qui se décline en une série de propositions concrètes.

PLAN D'URGENCE SOCIALE

FAIRE FACE À L'URGENCE ALIMENTAIRE

- **Assouplir les conditions d'obtention des aides d'urgence à destination des Pantinois les plus fragiles (sous réserve d'une évaluation sociale complète)**
 - augmentation du plafond des aides financières
 - condition de résidence à Pantin ramenée de 1 an à 6 mois
 - renouvellement de l'aide si nécessaire
- **Renforcer les aides alimentaires aux étudiants isolés, aux personnes sans domiciles fixes et aux personnes/familles déjà suivies en accompagnement social (sous réserve d'une évaluation sociale complète)**
 - 600 repas solidaires financés par la ville, préparés par le restaurant d'insertion Le Relais Restauration. Avec plusieurs modalités d'accès :
 - repas à emporter (via des tickets repas)
 - repas distribués par les associations la Croix-Rouge, la Protection civile, le Secours Populaire et Les Restos du Cœur lors de leurs maraudes
 - repas distribués dans le cadre du plan Grand Froid au centre d'hébergement d'urgence Marcel Cerdan
- **Organiser une nouvelle collecte alimentaire auprès des particuliers, afin d'abonder les stocks des associations**

Infos pratiques :

Pôle social / 1er étage du centre administratif
84/88 avenue du Général Leclerc
Accueil téléphonique = du lundi au vendredi / 8h30 > 12h30 / 13h30 > 17h
Accueil du public = du lundi au vendredi / 13h30 > 17 heures
Téléphone : 01 49 15 41 56

Documents à présenter :

<https://www.pantin.fr/la-ville/en-ce-moment/plan-durgence-sociale-3452>

- > justificatif de domicile
- > pièce d'identité
- > ressources et charges ou tous documents relatifs à la situation (facture d'énergie, quittance de loyer, facture de cantine, attestation CAF...)

RENFORCER LE REPÉRAGE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE DÉTRESSE

> Intensifier les permanences d'accès aux dispositifs

- dans les maisons de quartier
- au centre administratif

> Mettre en place une médiation numérique (en cours de mise en place)

- former les Pantinois aux rudiments de navigation informatique
- faciliter la compréhension des dispositifs en ligne et accompagner les démarches
- assurer une permanence d'écrivain numérique pour accompagner les personnes confrontées à des refus d'octroi et pour les orienter le cas échéant vers les permanences sociales

> Mettre à disposition un n° vert d'alerte solidaire

- Des agents municipaux répondent au n° vert [0 800 00 93 75](tel:0800009375), cellule d'écoute du lundi au vendredi de 9h à 12h
- Objectif : permettre à chaque Pantinois d'alerter sur une situation de grande détresse ou de fragilité critique, ou de se signaler
- La ou les situation(s) signalée(s) peuvent être liée(s) :
 - à une situation économique
 - au logement (insalubrité, habitat de fortune, rupture d'énergie...)
 - à l'environnement humain (absence de réseau familial/social, conflit intra-familial, risque ou suspicion de maltraitance/violence...)
 - à la santé (droit ouvert ou pas, suivi médical, handicap)
- ⇒ Une orientation, un suivi ou une prise en charge pourront être proposés en fonction de la situation

UN CONTEXTE DE CRISE SANS PRÉCÉDENT

Les premières enquêtes de l'INSEE montrent que plus d'un million de Français ont basculé sous le seuil de pauvreté depuis mars 2020, date du 1er confinement. Le territoire pantinois est marqué par un taux de pauvreté important (près de 28% des habitants) que la crise a amplifié. Ainsi, du 1er janvier au 31 octobre 2020, 1066 nouvelles familles pantinoises ont été prises en charge par le pôle social de la ville, soit une hausse de 140% par rapport à l'an passé. Une progression de même ampleur est constatée par les associations caritatives (Secours Populaire, Croix-Rouge...) qui accueillent de plus en plus de bénéficiaires.

Lors du premier confinement, la ville a fait face à la précarité alimentaire via différentes actions prises en charge par le CCAS : distribution de bons et de chèques alimentaires, notamment pour compenser l'absence de cantine dans les familles sans ou à très faibles revenus, distribution de chèques d'accompagnement personnalisé délivrés par la Préfecture et également soutien aux distributions alimentaires portées par le secteur associatif.

Avec le second confinement, l'augmentation des situations de détresse s'accélère. Celles-ci continuent à être prises en charge par les associations lors de distributions de nourriture ou lors de tournées, appelées "maraudes". Les réserves alimentaires associatives sont fortement impactées.


S'appuyant sur l'expérience du printemps, un plan d'urgence sociale est mis en place par la municipalité pour essayer de contrer cette crise sans précédent. Deux pistes sont privilégiées afin de mettre en oeuvre le plan : renforcer le rôle du CCAS et favoriser la mise en synergie des acteurs associatifs. La situation et le plan d'action sont détaillés sur <https://www.pantin.fr/la-ville/en-ce-moment/plan-durgence-sociale-3452>

renforcer le rôle du CCAS et favoriser la mise en synergie des acteurs associatifs. La situation et le plan d'action seront réévalués au bout d'un semestre.

CENTRE ADMINISTRATIF

84/88 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC

93507 PANTIN CEDEX

 01 49 15 40 00

HORAIRES D'OUVERTURE :

DU LUNDI AU VENDREDI : 8H30 - 12H30 ET 13H30 - 17H30